



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2025-11/08

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt cinq  
le 13 novembre à 19 heures**  
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**  
présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**  
votants : 24 Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 novembre 2025  
pour : 23 **PRESENTS :**  
contre : 0 Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,  
abstention : 1 DELLAVALLE Christine, ROYER Carole, MARTIN Gilles, TABONE Paul,  
MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, DEGIOANNI Jean-Marie, NAUDIN  
Nathalie, CRETELLO Karine, TRAPANI Virginie, MARCHAND Charlène,  
POZZI Monique, GEORGES Philippe.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. POLLUS Alfred donne procuration à M. TABONE Paul.  
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. FABRE Claude.  
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. INES Claude.  
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.  
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.  
M. PEREZ Serge donne procuration à M. MARTIN Gilles.  
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

#### **ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. CORNU Jérôme.  
Mme BAYLE Magali.  
M. INNOCENTI Maxime.  
M. FILLAT Éric.  
Mme COLLOMBON Danièle.

#### **OBJET : SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS AU 01/12/2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code général de la fonction publique ;  
**Vu** le tableau des effectifs existant ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des nécessités de service ;  
**Considérant** que la décision de suppression d'emplois permanents et la mise à jour du tableau des effectifs doivent nécessairement faire l'objet d'une délibération par le Conseil municipal ;  
**Considérant** les motifs de suppression d'emploi reconnus par la jurisprudence ;  
**Considérant** que l'intérêt des services nécessite la suppression six emplois permanents justifiée ainsi :

Service	Emploi	Grade	Temps de travail	Motif de suppression
Restaurant scolaire & Satellites des écoles	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	Temps complet	Restructuration/réorganisation du service
Restaurant scolaire & Satellites des écoles	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	Temps complet	Disparition du besoin
Restaurant scolaire & Satellites des écoles	Cuisinier de collectivité	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	Disparition du besoin
Maternelle	Agent technique faisant fonction d'ATSEM	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	Disparition du besoin
Restaurant scolaire & Satellites des écoles	Agent de restauration	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	Disparition du besoin
Services techniques	Gardien des équipements sportifs	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	Restructuration /réorganisation du service

**Considérant** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

**Article 1 :**

De supprimer six emplois permanents, justifiés selon le tableau suivant, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 :

Service	Emploi	Grade	Temps de travail	Motif de suppression
Restaurant scolaire & Satellites des écoles	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	Temps complet	Restructuration/réorganisation du service
Restaurant scolaire & Satellites des écoles	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	Temps complet	Disparition du besoin
Restaurant scolaire & Satellites des écoles	Cuisinier de collectivité	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	Disparition du besoin
Maternelle	Agent technique faisant fonction d'ATSEM	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	Disparition du besoin
Restaurant scolaire & Satellites des écoles	Agent de restauration	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	Disparition du besoin
Services techniques	Gardien des équipements sportifs	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	Restructuration/réorganisation du service

**Article 2 :**

De modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Article 3 :**

D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE A LA MAJORITE  
(23 voix « pour » et 1 abstention)**

Pour Copie Conforme

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Var le  
et publication ou notification du

**La Secrétaire**

**Eliane COLETTA**